



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 2656

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'augmentation très nette des vols, des atteintes aux personnes âgées et du vandalisme se produisant dans les petites communes rurales. Il souhaite connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes, notamment des personnes âgées sans défense, dans des zones retirées de la Bretagne intérieure.

Texte de la réponse

Les statistiques des crimes et délits constatés en Bretagne par la gendarmerie nationale lors des trois dernières années (1994, 1995, 1996) font apparaître une nette évolution à la baisse. Plus particulièrement, les atteintes aux personnes et les vols diminuent de 5,86 %. En outre, en 1996, le taux de criminalité pour mille habitants de la région Bretagne est de 36,46 alors qu'il s'élève à 61,10 pour l'ensemble du territoire métropolitain. Les chiffres du premier semestre 1997 ne sont pas révélateurs d'une quelconque aggravation de la délinquance dans cette même région. La Bretagne se trouve ainsi depuis plusieurs années à l'avant-dernier rang des régions quant à la délinquance constatée par les services de police et les unités de gendarmerie. Les unités territoriales de la Gendarmerie nationale poursuivront avec la même efficacité leurs activités préventive et répressive au profit des personnes âgées, singulièrement celles demeurant dans les écarts. (Voir tableaux dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2656

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2841

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3743